



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**

**APPEL À CANDIDATURES
RÉSIDENTE MISSION EN TERRITOIRE
PHOTOGRAPHIE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES



« NOS REGARDS FONT TERRITOIRE »

Habiter un territoire, c'est apprendre à le regarder, à le raconter et à partager les regards qui le façonnent.

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, la Communauté de Communes des Deux Rives s'associe au ministère de la Culture – DRAC Occitanie pour lancer un appel à candidatures en vue d'une résidence-mission d'Éducation Artistique et Culturelle consacrée à la photographie.

En direction des artistes-auteurs, photographes ou collectifs artistiques professionnels (jusqu'à 3 personnes) dont la démarche de création s'inscrit dans le champ de la photographie et, plus largement, des arts visuels mobilisant l'image comme principal langage artistique. Les démarches associant la photographie à d'autres disciplines (écriture, paysage, création sonore, arts plastiques, arts numériques, spectacle vivant...) sont recevables dès lors que la photographie constitue le cœur du projet artistique.

« NOS REGARDS FONT TERRITOIRE »

Habiter un territoire, c'est apprendre à le regarder, à l'habiter autrement et à partager les regards qui le construisent.

À l'occasion du Bicentenaire de la photographie, célébré à l'échelle nationale, la Communauté de Communes des Deux Rives fait de cette discipline artistique le fil conducteur de sa quatrième résidence-mission d'Éducation Artistique et
Appel à candidatures – Résidence-mission en territoire Communauté de communes des Deux rives

Culturelle.

À travers le thème « **Nos regards font territoire** », la photographie est envisagée comme un langage artistique capable de révéler les paysages, les patrimoines, les gestes du quotidien, les mémoires et les récits qui participent à l'identité des Deux Rives. Plus qu'un outil de représentation, elle devient un levier pour interroger notre rapport au territoire, aux autres et aux images qui façonnent notre perception du monde.

Cette résidence invite l'artiste à partager sa démarche de création avec les habitants afin de susciter des expériences sensibles, de favoriser l'observation, le dialogue et la curiosité. Elle ne poursuit ni un objectif documentaire, ni la réalisation d'une œuvre consacrée au territoire. Elle privilégie la rencontre, l'échange et la co-construction d'un parcours artistique nourri par la diversité des regards.

Les artistes candidats sont ainsi invités à proposer une démarche ouverte, susceptible de s'enrichir au contact des habitants, des partenaires et des réalités locales. Toutes les écritures de la photographie contemporaine peuvent être envisagées dès lors que la photographie constitue le langage principal de la proposition artistique et qu'elle s'inscrit pleinement dans les ambitions de l'Éducation Artistique et Culturelle.

PRÉAMBULE

Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Les résidences-missions privilégient l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte — qu'il soit élève, apprenti, étudiant ou jeune entrant dans la vie active — tout en associant les familles, les associations, l'ensemble des habitants ainsi que les personnes en situation spécifique (handicap, maintien à domicile...).

Les résidences-missions contribuent, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune et habitant du territoire dans leurs différents temps de vie.

CONTEXTE DE CETTE RÉSIDENCE- MISSION

Animée par la volonté de favoriser l'accès de toutes et tous à l'art et à la culture, la Communauté de Communes des Deux Rives, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie (DRAC), porte cette résidence-mission dans le cadre du Bicentenaire de la photographie, célébré à l'échelle nationale de septembre 2026 à septembre 2027.

Cette résidence d'Éducation Artistique et Culturelle s'appuie sur le projet culturel de territoire porté par la Communauté de Communes et sur son fil conducteur « **Regards croisés** », qui favorise la rencontre entre les disciplines artistiques, les habitants et les réalités du territoire. À travers le thème « **Nos regards font territoire** », elle propose d'explorer la photographie comme un langage artistique permettant d'observer, de questionner et de raconter les Deux Rives à travers la pluralité des regards qui la composent.

Cette résidence ne relève ni d'une résidence de création, ni d'une commande d'œuvre. Elle repose sur la présence d'un artiste ou d'un collectif sur le territoire afin de partager une démarche artistique contemporaine, de favoriser les rencontres avec les habitants et de construire, avec les partenaires locaux, des propositions relevant pleinement de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Cette résidence s'adresse à **tous les habitants du territoire**, avec une attention particulière à :

- **l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte** (élève, apprenti, étudiant, jeune entrant dans la vie active),
- **les familles et associations,**
- **les habitants éloignés de la culture,**
- **les personnes en situation spécifique** (handicap, maintien à domicile, isolement).

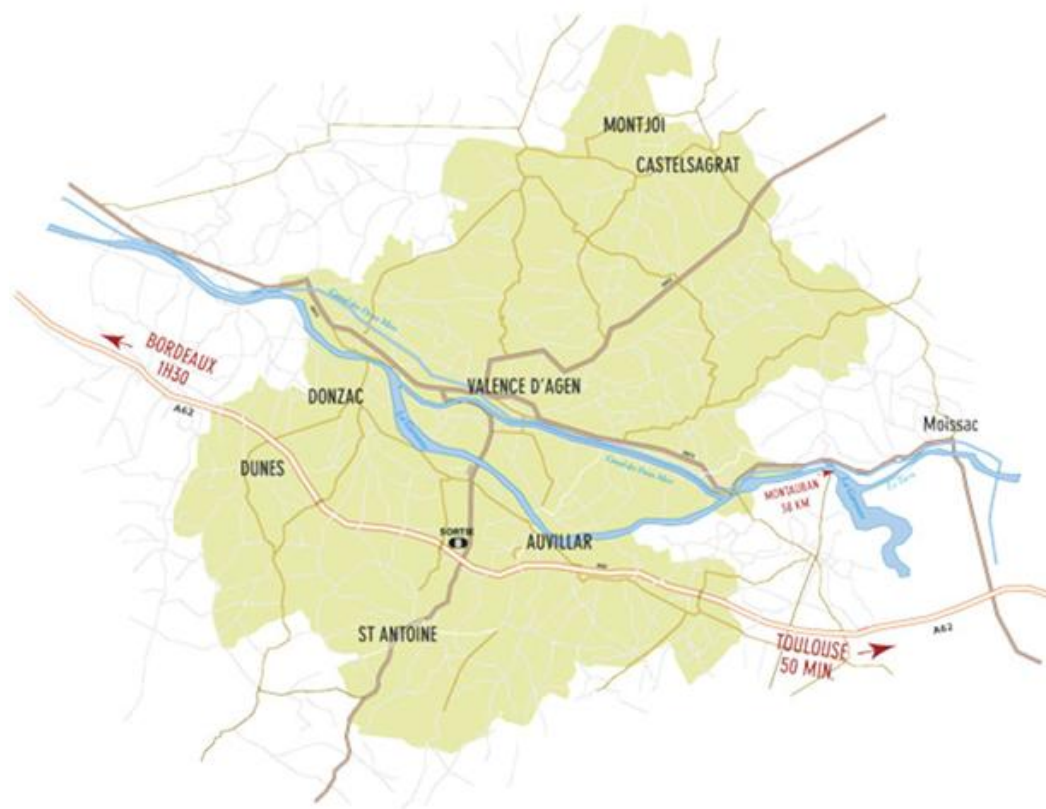
Cette résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle est menée en faveur de tous les habitants, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) tout au long de leur vie.

Les partenaires de cette résidence-mission s'appuient sur la mobilisation des nombreux acteurs de l'Éducation Artistique et Culturelle présents sur le territoire : professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, ... Ensemble, ils constituent le réseau qui permettra à la résidence de se déployer sur l'ensemble des Deux Rives.

TERRITOIRE D'ACTION

La Communauté de Communes des Deux Rives regroupe vingt-huit communes situées à la croisée du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Gers, pour une population d'environ 19 000 habitants.

Traversé par la Garonne, le Canal des Deux Mers et plusieurs grands itinéraires historiques, ce territoire rural se distingue par la richesse de ses paysages, de son patrimoine naturel, architectural et historique, ainsi que par la diversité des femmes et des hommes qui l'habitent. Villages de caractère, espaces agricoles, berges, patrimoine bâti, espaces publics, équipements culturels et sites naturels composent un territoire vivant, offrant un terrain privilégié pour une démarche artistique fondée sur l'observation, la rencontre et l'expérimentation.



La Communauté de Communes développe une politique culturelle ambitieuse reposant notamment sur :

- l'École de Musique des Deux Rives ;
- l'École de Danse des Deux Rives ;
- le Réseau de Lecture Publique ;
- le cinéma Apollo.

Cette politique culturelle s'inscrit dans une volonté de favoriser l'accès de tous les habitants à une offre artistique de proximité et de développer des projets d'Éducation Artistique et Culturelle à l'échelle de l'ensemble du territoire. La résidence-mission constitue l'un des outils majeurs de cette ambition en créant des passerelles entre les artistes, les œuvres, les partenaires locaux et les habitants.

CADRE DE LA RÉSIDENCE-MISSION ET ATTENDUS

L'objectif de cette résidence-mission est de permettre aux habitants de s'approprier le thème « Nos regards font territoire » à travers la découverte et le partage de la démarche artistique d'un artiste ou d'un collectif contemporain.

La résidence associera l'ensemble des forces vives du territoire afin de créer une véritable dynamique collective.

À travers cette résidence, la Communauté de Communes poursuit plusieurs ambitions :

- Favoriser la rencontre entre une démarche artistique contemporaine et les habitants du territoire ;
- Développer une éducation artistique et culturelle autour de la photographie et de la lecture des images ;
- Encourager chacun à porter un regard renouvelé sur son environnement quotidien, les paysages, les patrimoines, les mémoires et les personnes qui composent les Deux Rives ;
- Susciter des temps de rencontre et de dialogue entre les générations, les communes et les différents acteurs du territoire ;
- Accompagner le développement de l'esprit critique face aux images et aux représentations contemporaines ;
- Contribuer à révéler la diversité des regards qui participent à l'identité du territoire.

« Nos regards font territoire »

Une résidence où la photographie devient un langage partagé pour observer, raconter et habiter autrement le territoire.

L'artiste (ou le collectif) résident est invité à imaginer des gestes artistiques permettant aux publics de découvrir et de s'approprier sa démarche de création. Il proposera différentes formes de sensibilisation à la création contemporaine, allant de temps d'échanges à des formes de médiation ou de démonstration adaptées à son travail artistique.

Pour cela, l'artiste développera sa démarche en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, en s'appuyant sur les rencontres, les récits, les paysages, les patrimoines, les usages et les ressources locales. Il pourra, lorsque cela nourrit sa proposition artistique, mobiliser des archives, des images existantes ou tout autre matériau pertinent, lorsque ceux-ci nourriront sa proposition artistique et les actions de médiation mises en œuvre.

L'artiste retenu est invité à expérimenter artistiquement avec la Communauté de Communes des Deux Rives en mobilisant les jeunes, les habitants et les nombreux professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Sont notamment concernés les professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, du temps libre ainsi que les acteurs associatifs. Tous constituent des relais essentiels permettant à la résidence de rayonner largement sur l'ensemble du territoire.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociales, sociétales, environnementales, en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables, privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle,
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone du secteur culturel ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

La résidence s'appuiera sur un réseau de partenaires culturels, éducatifs, sociaux et associatifs, ainsi que sur l'implication des vingt-huit communes de la Communauté de Communes des Deux Rives. Ce maillage territorial constitue l'une des conditions essentielles de réussite de la résidence, en favorisant la diffusion de la démarche artistique et la rencontre avec les habitants. Parmi les principaux partenaires mobilisés figurent notamment :

- Ecole de Musique des Deux Rives (380 élèves, 17 professeurs)
- Ecole de Danse des Deux Rives (230 élèves, 2 professeurs)
- Réseau de Lecture publique des Deux Rives (11 bibliothèques et médiathèques sur le territoire)
- Cinéma Théâtre Apollo (1 animateur culturel)
- Centre de Vacances et de Loisirs des Deux Rives durant les vacances scolaires
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (Résidence Balivernes – résidence autonomie pour seniors)
- EHPAD des Deux Rives
- Photo Club de Saint Loup et ALVA Photo

PROFILS RECHERCHÉS

Cette résidence-mission s'adresse à un artiste-auteur, un photographe ou un collectif artistique professionnel développant une démarche de création dont la photographie constitue le langage principal. Toutes les écritures de la photographie peuvent être proposées dès lors qu'elles témoignent d'une recherche artistique affirmée et d'une capacité à dialoguer avec un territoire et ses habitants.

L'artiste devra pouvoir justifier d'un parcours professionnel attestant d'une activité de création et de diffusion dans le champ de la photographie contemporaine ou des arts visuels, au sein de structures de diffusion, de création ou de valorisation du champ artistique, culturel ou patrimonial.

Une expérience significative de la médiation culturelle et du travail avec les publics constituera un élément important dans l'appréciation des candidatures.

L'artiste candidat, de nationalité française ou étrangère, devra être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier de résidence. Il sera amené à résider effectivement sur le territoire pendant toute la durée de la mission et à s'y rendre pleinement disponible. Il devra être autonome dans ses déplacements et titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

L'usage oral et écrit de la langue française doit être maîtrisé.

Une aptitude au dialogue, à l'écoute et au travail partenarial constituera un atout dans l'appréciation des candidatures.

STRUCTURES COORDINATRICES DE LA RÉSIDENCE-MISSION

La **Communauté de Communes des Deux Rives** coordonne la résidence. Elle désigne trois personnes référentes pour le suivi du projet :

Laurent DEMAYA - Directeur du Pôle culturel

Audrey GINHAC - Médiatrice culturelle

Vivien GASTAL - Animateur du Cinéma Théâtre Apollo

- Coordonnent le dispositif général ;
- Coordonnent la résidence-mission sur l'ensemble du territoire en lien avec les associations, et les habitants ;
- Assurent la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...) ;
- Accompagnent l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- Organisent le plus en amont possible la communication en faveur de cette résidence auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- Veillent aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste-résident ;
- Organisent techniquement les actions de l'artiste-résident avec les communes, les structures culturelles, associatives et avec les établissements scolaires ;
- Facilitent, avec le concours actif des inspecteurs de l'Éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des

principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître.

Le projet éducatif coconstruit par l'artiste (ou la compagnie) et les partenaires au plan local devra s'articuler autour des 3 piliers de l'EAC (**fréquenter, pratiquer, s'approprier**) et permettra aux élèves de construire les principales compétences du référentiel de compétences en EAC (arrêté interministériel du 1^{er} juillet 2015).

PILIER	OBJECTIFS
FRÉQUENTER	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
	Échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
PRATIQUER	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	Mettre en œuvre un processus de création
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production
	S'intégrer dans un processus collectif
	Réfléchir sur sa pratique
S'APPROPRIER	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	Mettre en relation différents champs de connaissances
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE-MISSION

La période de résidence-mission, à proprement parler, d'une **durée de 10 à 12 semaines**, réparties sur une période comprise **entre décembre 2026 et mai 2027**, avec un temps d'immersion organisé en décembre 2026, destiné à permettre à l'artiste de découvrir le territoire, de rencontrer les partenaires et de préparer les premières propositions artistiques. Les dates définitives seront arrêtées avec l'artiste retenu lors de la contractualisation.

Des interactions entre les différentes contractualisations sur le territoire doivent être encouragées.

Un temps d'information et de rencontre, « Premier contact » autour de l'univers artistique de l'artiste sera organisé afin de définir le calendrier, à destination des professionnels/les encadrants/es concernés par la résidence, et pour lequel la présence de l'artiste retenu est obligatoire.

La résidence nécessite un temps de préparation en amont qui permet à l'artiste retenu de se familiariser avec le territoire d'action et les différents partenaires impliqués dans le dispositif : découverte du territoire et de son histoire, temps de rencontres et rendez-vous avec les acteurs/actrices éducatifs/éducatives (enseignants, centre de documentation...),

culturels/les, sociaux/les et concernés/es par la résidence-mission, temps de coordination nécessaires au bon déroulement de la résidence...

Ces temps de travail, dont la rémunération est comprise dans l'allocation de résidence, sont calés en fonction des disponibilités des artistes et des partenaires en concertation avec chacune des parties. Ils peuvent correspondre à l'équivalent d'une semaine de présence sur le territoire en amont du temps de résidence lui-même.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Une enveloppe financière maximale de **18 000 € TTC** est consacrée à cette résidence-mission. Elle comprend : les salaires (emploi artistique régime général toutes charges comprises) ; les droits d'auteur pour l'artiste résident et les frais, dont une part de frais (tous frais compris) et d'équipement ne pouvant excéder 20%, et ceci pour la résidence-mission dans son intégralité, à savoir :

- Diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du temps libre, de l'action sociale, etc., susceptibles d'aboutir à :
- Propositions d'actions de médiation démultipliées,
- Créations conjointes de gestes artistiques ;
- Accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs avec l'artiste résident est signé avant le début de la résidence-mission entre l'artiste résident et la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes des Deux Rives gère le budget.

Hébergement et repas :

- L'hébergement est intégralement pris en charge par la Communauté de Communes des Deux Rives pendant toute la durée de la résidence.

Déplacements sur le territoire :

- Compte tenu de l'itinérance de la résidence sur les vingt-huit communes du territoire, l'artiste devra disposer d'un véhicule personnel et être titulaire du permis de conduire. Les modalités de prise en charge des déplacements seront précisées dans le contrat de résidence.

Moyens mis à disposition :

- Afin de favoriser le bon déroulement de la résidence, la Communauté de Communes mettra à disposition de l'artiste les ressources de son Pôle culturel ainsi que celles de ses partenaires (Réseau de Lecture Publique, École de Musique, École de Danse, cinéma Apollo, établissements scolaires, structures jeunesse, CIAS, communes et associations), en fonction des besoins du projet développé.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

L'artiste candidat est invité à présenter une note d'intention exposant sa démarche artistique et les premières orientations qu'il envisage pour cette résidence-mission. Cette proposition devra s'inscrire dans les objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle et témoigner de sa capacité à construire un projet évolutif, fondé sur l'immersion, la rencontre avec les habitants et la coopération avec les partenaires du territoire.

Le projet présenté devra prendre en compte les trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle — **fréquenter, pratiquer, s'approprier** — tout en laissant une place importante aux découvertes et aux propositions qui émergeront au cours de la résidence.

Les partenaires de cette résidence-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à d'importants groupes d'enfants et aux jeunes de bénéficier dans leurs différents temps, de rencontrer de façon privilégiée des artistes ainsi que leurs œuvres ;
- Permettre, au-delà de ce public, de concerner aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture ;
- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à

- développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre ;
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergies, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence ;
- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'Éducation nationale et de la culture.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

- Lettre de motivation ;
- CV (intégrant un extrait de casier judiciaire vierge pour chaque personne associée) ;
- Dossier artistique (sous forme numérique dont le poids ne doit pas dépasser 5 Méga octets) ;
- Une note d'intention (5 pages maximum) présentant :
 - la démarche artistique du candidat
 - sa compréhension du thème « Nos regards font territoire »
 - les premières pistes de travail envisagées
 - la manière dont il imagine la rencontre avec les habitants, les acteurs du territoire et les partenaires de la résidence
 - les orientations proposées en matière d'Éducation Artistique et Culturelle et de médiation, en cohérence avec les trois piliers de l'EAC.

RENSEIGNEMENTS

Les artistes, collectifs ou compagnies intéressées sont invités à soumettre leur dossier de candidature **exclusivement par mail** à : laurent.demaya@cc-deuxrives.fr

DATE LIMITE D'ENVOI : 30 novembre 2026

Le **comité de sélection**, composé des différents partenaires associés au projet, se réunira en **décembre 2026**.

Une audition par visioconférence des candidats est prévue, permettant à chacun de préciser les intentions et les modalités de réalisation de la résidence.

Des personnalités extérieures seront étroitement associées pour leurs compétences et leurs regards dans la lecture des dossiers déposés, sans pour autant, avoir de voix délibérante.

Un temps de **“premier contact”** avec l'artiste sélectionné sera organisé avant le démarrage, afin de préciser le calendrier détaillé et les lieux d'intervention.

Un courrier sera envoyé par la Communauté de Communes au lauréat de cet appel à projet, tout comme à l'ensemble des artistes ayant déposé un projet et non retenu par le comité.

ANNEXE 1 : QU'EST-CE QU'UNE RESIDENCE-MISSION A DES FINS D'EAC ?

GÉNÉRALITÉS

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions privilégient l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage.

Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

UNE RÉSIDENCE-MISSION REPOSE SUR :

- Un principe de pleine disponibilité de l'artiste-résident, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes ;
- Une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission ;
- Une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire d'accueil et d'action, durant le temps de la résidence, et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espace- temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;
- Une association systématique de tous les professionnels locaux, acteurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission ;
- Une véritable action de communication et de valorisation générale. Les différents partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste- résident et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

LA DIFFUSION ARTICULÉE À LA MÉDIATION RENOUVELÉE ET DÉMULTIPLIÉE

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence-mission dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein des établissements scolaires que de structures culturelles, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociale, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais

aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur.

Nul n'étant censé, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste et de son œuvre, celui-ci et l'équipe de coordination veillent à ce que chaque commune relevant de ce territoire bénéficie d'au moins une action de diffusion avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident. Ceci contribuant à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement le jeune habitant, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs une proximité et de ce fait à une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une monstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, etc...) permettant une approche complémentaire, voire facilitante, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident.

Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe locale de coordination et les responsables des différentes structures culturelles ou autres lieux potentiels d'accueil des œuvres.

Plusieurs types de diffusions peuvent s'envisager, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, pour se déployer tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils peuvent aussi être proposés dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Pour un artiste des champs des arts plastiques et visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma, de l'audiovisuel ou du multimédia cette diffusion peut se concrétiser en une présentation en lieux culturels comme en lieux non dédiés, d'œuvres ou d'objets artistiques. L'artiste est systématiquement invité à proposer, en chaque lieu choisi, le mode de monstration qui lui semble approprié. Pour un artiste de ces différents champs artistiques, il peut être aussi judicieux de présenter des éléments documentaires, selon un mode de présentation qu'il propose ou valide.

Il peut aussi être envisagé des présentations de plus grande envergure, comme une exposition monographique, nécessitant à la fois un espace et un accompagnement professionnels conséquents, une durée significative aussi. Il peut s'agir aussi d'événements à durée plus courte, destinés à un public nombreux, comme un défilé de mode, une rétrospective cinématographique, une mise en situation particulière d'une œuvre de très grande taille, une carte blanche pour une programmation au sein d'un ou de plusieurs lieux, un événement littéraire, etc., Là aussi ces diffusions plus lourdes ne s'envisagent qu'avec le soutien des institutions et structures culturelles relevant du champ des arts plastiques et visuels, des musées et du patrimoine, de la diffusion cinématographique, de la vie littéraire, etc., implantées sur le territoire d'action. Ou encore avec des institutions et structures culturelles, non implantées sur ce territoire, mais à vocation régionale ou nationale.

LA CRÉATION CONJOINTE DE GESTES ARTISTIQUES

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus d'habitudes et de manières de faire en matière d'éducation artistique.

Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à un travail en équipe (composée de professionnels déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animé par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de sa démultiplication à nouveau.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare ; il convient dès lors, de s'organiser, sans être tenté, un seul instant de l'instrumentaliser, afin d'être plus nombreux à bénéficier et à se nourrir de son imaginaire et du regard qu'il porte sur le monde ; afin aussi de se saisir de la force de proposition permanente et du rayonnement qui le caractérisent.

Le pari de cet axe de la résidence-mission est de ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique sans prétendre pour autant qu'il puisse répondre à un désir de pratique soutenue. Des instances de pratique en amateur, accompagnée professionnellement, sont par ailleurs d'ores et déjà abondamment proposées à cette fin en région, par les structures culturelles, le secteur associatif ou les collectivités. De même, des dispositifs, nationaux comme régionaux, conçus généralement pour répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance, d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier et ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe très circonscrit d'enfants ou de jeunes sont toujours disponibles mais relèvent de cahiers des charges et de financements très distincts.

La création conjointe d'un geste artistique ne doit donc nullement se confondre avec cet existant.

Elle permet à des équipes volontaires d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, etc. ou mieux encore, à des équipes mixant divers professionnels issus d'un même quartier par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action, à teneur délibérément artistique donc, complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à la donner à voir, à ressentir, à vivre.

En général, éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, ce geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc. dans son entièreté, et donc l'effectif de jeunes qui s'y trouvent. Si ce n'est l'effectif complet du moins le plus important possible. Il n'est pas rare, de moins en moins même, qu'un geste artistique se déploie en prenant en compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population.

S'il se déploie, fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident et aux équipes coréalisatrices.